

Communiqué de presse

Mardi 4 juillet 2023

Le Contournement Ouest de Montpellier n'est pas une solution durable

Citoyens, collectifs, élus : nous nous opposons à la construction du Contournement Ouest de Montpellier (COM) tel qu'il est aujourd'hui prévu. Ce projet autoroutier urbain qui doit relier l'A750 et l'A709 va traverser les communes de Juvignac, Montpellier et Saint-Jean-de-Védas pour une longueur totale d'environ 6 km, même si une partie des infrastructures existe déjà. Si chacun convient qu'un raccordement fluide est nécessaire, il est d'intérêt public d'empêcher la réalisation définitive de ce projet qui va à l'encontre de la préservation de l'environnement. Ainsi, les voiries routières pourraient judicieusement être réaménagées en boulevards urbains avec une limitation de la vitesse et de simples franchissements en dénivelé des intersections. En complément, l'interdiction d'accès aux poids lourds à ce boulevard aurait le double avantage d'améliorer la qualité de l'air des Montpelliérain, des habitants de la métropole, et de pérenniser l'échangeur de Béziers comme un point de passage du transit et comme pôle économique.

Ce projet est d'un autre temps. Tout comme la Liaison Intercantonale d'Évitement Nord, sa conception a été amorcée à l'orée des années 90 quand le tout-voiture était le principal modèle de mobilité. Le COM, est le fruit d'une conception archaïque de l'aménagement du territoire. Avec un gain de temps de trajet de seulement 3 minutes par rapport aux conditions actuelles sur ce tronçon, c'est un projet inutile pour les usages du quotidien.

Le développement de cette route entraîne toujours plus d'artificialisation des sols et de bétonisation de l'ouest montpelliérain. En l'occurrence, 25 hectares de terres agricoles et 6 hectares de zones boisées classées sont menacés. C'est en contradiction totale avec le respect des objectifs de Zéro artificialisation nette des sols fixés en

2021 par la loi Climat et résilience. Ce projet ne respecte pas non plus les objectifs de décarbonation des transports pourtant à l'origine de 32% des émissions de gaz à effet de serre en France. Il s'inscrit alors à contre-courant des objectifs de préservation des sols exigés par le contexte climatique. En outre, dans ce type de projet, la construction de nouvelles routes ou l'ajout de nouvelles voies à une infrastructure existante a pour seule conséquence de générer du trafic supplémentaire.



Communiqué de presse

Mardi 4 juillet 2023

La congestion retrouve en général un niveau équivalent à la situation précédente au bout de quelques années, voire l'aggrave du fait d'un nombre plus important de véhicules.

Comme toujours, des alternatives à la voiture existent. Les transports en commun doivent occuper une place plus importante qu'aujourd'hui dans les déplacements du quotidien avec un investissement massif dans les infrastructures de mobilités actives, comme le préconise le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures. Montpellier, comme les autres métropoles, doit se doter d'une étoile ferroviaire pour desservir l'aire d'attraction montpelliéraine et enfin offrir une alternative efficace à la voiture individuelle. C'est d'autant plus nécessaire que la chambre régionale des comptes d'Occitanie a pointé dans un récent rapport les lacunes importantes du réseau de transport à Montpellier, où le territoire métropolitain est mal desservi.

Par conséquent, ce projet tel qu'il est prévu ne doit pas être maintenu. En revanche, des aménagements plus économiques et écologiques sont attendus. Ils doivent avoir pour objectif d'intégrer le développement des mobilités actives et des transports en commun. Enfin, le financement prévu par Autoroutes du Sud de la France (Vinci) a récemment été rejeté devant le Conseil d'État. Cette décision de justice constitue une porte de sortie providentielle pour toutes les parties afin de revoir entièrement ce projet pour l'engager sur une tout autre voie, avec une maîtrise d'ouvrage publique, plus en adéquation avec les enjeux environnementaux.

LES SIGNATAIRES

Sylvain Carrière

Député

8^e circonscription de l'Hérault

Nathalie Ozio

Députée

2^e circonscription de l'Hérault

Sébastien Rome

Député

4^e circonscription de l'Hérault

Mathilde Borne

Conseillère municipale
& métropolitaine

Ville de Castelnaud-le-Lez

Richard Corvaisier

Conseiller municipal
Ville de Castelnaud-le-Lez

Gilles Cusin

1^{er} adjoint au maire
Ville de Murviel-lès-
Montpellier

Rémi Bouix

Conseiller municipal
Ville de Castries

Myriam Bui-Xuan

Conseillère municipale
Ville de Clapiers

Alenka Doulain

Conseillère municipale
& métropolitaine
Ville de Montpellier

Coralie Mantion

Conseillère municipale
& Vice-présidente
métropolitaine
Ville de Montpellier

Vincent Meynier

Conseiller municipal
Ville de Clapiers

René Revol

Maire & Vice-président
métropolitain
Ville de Grabels

Catherine Ribot

Conseillère municipale
& métropolitaine
Ville de Montpellier

Célia Serrano

Conseillère municipale
& métropolitaine
Ville de Montpellier

François Vasquez

Conseiller municipal
& Vice-président
métropolitain
Ville de Montpellier